

<b>Signatur</b>	<b>CH-BAR#B0#1000-1483#3175-02#1, fol. 115-119v [PDF 202-211]</b>
Transkription	Hans-Ulrich Schiedt
Datum Transkription	19.2.2018
Kontrolle	Norbert Furrer
Datum Kontrolle	10.4.2018

[fol. 115]

N 1428

Wallis

[Verwaltungsvermerke in anderer Handschrift]

Rapport de la Chambre administrative du Canton de Vallais, pour satisfaire aux questions faites par le Ministre de la Guerre, contenues en son état d'icelles du 25 fevrier 1801, concernant les ponts, et chaussés, architectures hydrauliques.

Article 1<sup>er</sup>. Les ingénieurs? quels sont- ils? Il n'y en a aucun dans ce Canton à l'ex[c]eption de l'inspecteur actuel, qui en a fait les études, et en a exercé l'état dans sa jeunesse, mais en a conservé bien peu de lumières et de talents.

Art 2. Les architectes, quels sont [?] Il n'y a personne, qui soit connu sous le nom d'architecte dans ce Canton. Mais il y a des ouvriers intelligents, qui pourroient y suppléer. Ils sont indiqués ci après.

Art 3<sup>e</sup>. Maçons habiles, quels sont? Les maitres maçons établis dans ce Canton, ayants quelque habilité pour la construction des ponts, batiments decorés, digues en pierre sont: Baptiste Viotty et ses frères, Italiens domiciliés à Viege; Pierre Veduaz aussi Italien, domicilié à Brigue; Joseph Andermatten maître, expert, natif Vallaisan domicilié à Sion; Joseph Gaudet natif de Savoye, établi à St-Maurice et Jean Bosseti Italien domicilié à Monthey. Ce sont autant de maçons intelligents, et en état de fournir les plans d'ouvrages non décorés, mais qui ne sauroi[en ]t être qualifiés du nom d'architecte, attendu qu'ils ne connoissent rien [d']autre que la maçonnerie, leur partie essentielle.

Art 3<sup>e</sup>. Charpentiers habiles, quels sont? Les seuls charpentiers, que nous connoissons dans ce Canton en état de construire un pont en bois sur le Rhone sont les citoy[e]ns Biner père et fils natifs de Conches, et Pierre Holtzer de Riet [Ried bei Mörel], dist[ri]ct de Conches. Tous gens sans apprentissage.

Nous les avons vu prendre a constuire le pont de Sierre sans nous être jamais doutés de leur talents, et ils ont réussis [sic]. Jusqu'ici

[fol. 115v]

on employoit toujours des charpentiers étrangers, Tirolois ou Souabes, qui venoient successivement s'établir dans ce Canton. Actuellement il y a encore à Sion un ouvrier natif du Marquisat d'Anspach, et qui s'y est marié, qui est également en état de construire un pont de bois sur le Rhone, depuis ses fondements. Son nom est Henry Virsth. Dans chaque endroit il y a des charpentiers en état de construire les ponts sur les torrents de 40 a 50 pieds.

Art 4. Inspecteurs pour la conduite des travaux d'une nouvelle route

Art 5. Piqueurs, quels sont [?]

On a confondu ces deux emplois dans ce Canton: Ceux qui réunissent les qualités requises pour servir à ces deux emplois, sont: Matter Jean à Loueche déjà inspecteur des chemins de plusieurs districts du Haut Vallais sous l'ancien gouvernement.

Luggen, de Brigue, inspecteur des chemins du Simplon sous l'ancien gouvernement. Allet Francois Alexis de Loueche, suppléant à l'administration, employé aux reparations de quelque importance du district de Loueche.

Brugger, Joseph de Rarogne, piqueur intelligent.

Andermatten, président du tribunal du district de Viège, souvent employé dans son district.

Lang, Ignace, souspréfet de Viège actif et intelligent pour l'exécution.

Pelovinaz, de Sierre, souvent employé aux travaux publics dans son endroit.

Courten Adrien, jeune homme riche, très intelligent très zélé.

Clavibus François, très bon piqueur.

Barberrin [Barberini] Emanuel de Sion, très expert dans les travaux publics.

Derieddmatten Janvier de Sion, très souvent employé par la ville de Sion

Duc, exreprésentant de Contay, très entreprenant avec succès.

Ludder fils de Sembrancher, prudent, zélé et instruit.

Valloton, receveur des péages de Martigny, instruit, ferme et zélé.

Joseph Louis Pittier, cidevant administrateur de Martigny, très expert en fait de travaux, connoissant les sciences exactes.

Denuce Joseph, de St-Maurice, déjà chargé des travaux publics au pont et chateau de St-Maurice par l'ancien gouvernement.

[fol. 116]

Schmit, Melchior, de St-Maurice, expert en travaux considerables.

Pigniat Narcisse, de Monthey, continuellement chargé de tout ce qui a rapport aux travaux publics de son endroit pour la direction et exécution.

Franc Emanuel, de Montay, inspecteur des batiments nationaux.

Art 6. Forgerons? quels sont? Les trois principales forges de ce Canton sont le martinet de Viège, celui de Contay et celui de Martigny.

Il abonde de marechaux dans tous les chefs lieux; mais les plus recommandables après les trois martinet[s] sont: Jean Joseph Favre à Montay, Joseph Tornare à Martigny, Joseph Amrein à Sion, Jean Feust à Sierre, le Bohémien à Stek [Steg] district de Louèche, NN. N., autre ouvrier habile à Rarogne, N. N. Kalbermatten, très industrieux à Brigue.

Art 7. Entrepreneurs en maçonnerie

Ils se réduisent aux m[ai]tres maçons indiqués art. 3<sup>me</sup>, scavoir Baptiste Viotty et frères de Viège, qui peuvent se charger d'une entreprise de vingt mille francs; Pierre Veduaz fréquentant Brigue, qui pourroit faire une entreprise de dix mille francs; Joseph Andermatten de Sion, qui ne s'engageroit pas au dela de dix mille francs; Gaudet de St-Maurice et Jean Bolfety de Montay, l'un et l'autre en état d'une entreprise de six mille francs.

Art 7. Charpentiers Entrepreneurs. Nous ne connoissons aucun charpentier qui travaille [sic] à entreprise dans ce Canton, surtout si l'entreprise étoit considérable.

Art 7. Deblais & entrepreneurs de: Il n'y a personne, qui ait fait état d'entreprises de cette nature, ni qui ait la connoissance de ce genre de travail. Mais il se trouvera dans tous les endroits des laboureurs courageux qui se chargeroient d'exécuter des portions de chemins soit à la toise courante soit en bloc.

Art 8. Charois. Entrepreneurs de. Il n'y a aucun voiturier dans ce Canton qui ait des chevaux de plus que ceux qu'il conduit lui-même, et par conséquent il n'y a aucun entrepreneur de charois pour fournir dix à douze colliers. Cependant aux environs du chef lieu on trouveroit des sociétés d'hommes courageux, qui prendroient à entreprise des Charois, et d'autant

[fol. 116v]

plus volontiers, qu'ils pourroient revenir chez eux le soir.

Article 9. Journées de char. Quel est leur prix [?] Le prix commun des journées de char à deux colliers est de 45 batz lors'que l'atelage peut revenir au domicile chaque soir. Le prix du char à un collier est de 25 à 30 Batz aux mêmes conditions. Dans le tems des moissons on auroit beaucoup de peine à en trouver.

La difference de prix lorsqu'on fourniroit le tomberau ou le char iroit à peine à 8 batz pour le char à deux chevaux et six batz pour celui à un collier.

Art 10. Carrières. Nous allons indiquer celles à portées [sic] de la Grande Route attendu que la désignation générale seroit très longue.

Pierre propre à la taille: Il n'y en a qu'une seule car[r]rière, qui est à Colombay district de Montay. On s'en sert peu. C'est la pierre de St-Triphon, district d'Aigle, qui est employée jusqu'à Sion. A Brigue on taille le serpent in et plus souvent une pierre ollaire verdâtre qui a un peu de l'éclat de marbre, mais qui est trop tendre pour résister aux injures du tems. Les pierres, qui se trouvent dans tout le Canton sont trop vives et ne peuvent être taillées qu'avec une peine extraordinaire. C'est pourquoi on ne s'avise pas de la mettre en œuvre communement. On trouve à Sion du tuf qui se taille assez bien, et devient très dur à l'air.

Pierre pour maçonnerie. On trouve des car[r]rières ouvertes, pour de bons ouvrages de maçonnerie, dans le District de Monthey, et dans celui de St-Maurice. Ce sont des pierres calcaires; dans les District de Martigny et de Sion des pierres scintillantes et une espèce de gres, par banc[s]. A Sion entr'autre il y a une excellante car[r]rière à Chandoline [Chandolin] qui a déjà beaucoup servi à la construction de plus de 500 toises de digues en pierre au bord du Rhone. Le long de la route il y a plusieurs car[r]rières très bonnes, qui peuvent être exploitées en partie avec des coins.

A Sierre il y a facilité de se procurer de bonnes pierres par bancs ainsi que dans tous les districts supérieurs, où l'on retrouve la pierre à chaux par mosses importunes, et la pierre stratifiée pour ainsi dire à chaque pas. L'on peut donc en général dire

[fol. 117]

que les pierres dures pour maçonnerie sont à peu près sur la place, quoiqu'on entreprenne dans tous les districts du Vallais.

Art. 11<sup>e</sup> Prix des pierres de taille. Le prix des pierres taillées venantes de St-Triphon est de cinq batz le pied courant prises à la car[r]rière pour les jambages de porte et fenêtres. Dans le Vallais il ne s'est jamais taillé de pierres au pied courant, ni au pied carré et cube.

Dans le Haut Vallais il ne s'est jamais excavé de pierres à la toise, mais dans le Bas il y en a des exemples. Cependant le prix varie extrêmement selon la qualité. Mais en général cinq cent douze pieds cubes mesure de Paris y coutent de trente deux à quarante huit francs.

Art. 12. Tuiles et Briques. Il n'y a dans tout le Canton que deux fabriques de ce genre, l'une à Port Vallais, district de Monthey, l'autre à St-Maurice. Le prix des Briques est de vingt francs le millier dans la première, et de seize francs dans la dernière.

Il y a des ardoises très bonnes en deux endroits, à Brigue, et à Vermayaz [Vernayaz] district de St-Maurice. Elles reviennent à un batz le pied carré prises à la car[r]ière.

Art. 13. Chaux. Il y a à St-Gingoux [Saint-Gingolph], district de Monthey et à St-Maurice des car[r]ières de chaux maigre et d'une bonté singulière pour les ouvrages exposés aux injures du tems, ou pour être sous l'eau. Il y en a presque dans tous les Districts. La chaux maigre est la seule, qui puisse être employée dans ce Canton, aux ouvrages exposés à la pluie et à l'action de l'eau. Cependant d'Ardon à Louëch[e] on ne peut s'en procurer sur les lieux. Mais partout sans exception, il y a de la chaux grasse, et même de la batarde, qui à défaut de maigre sert aux travaux exposés à l'air, et se trouve dans presque tous les lits de torrent.

Le prix de la chaux est de huit francs le tonneau de douze pieds cubes de Zurich prises aux chaux four de St-Gingoux. Dans tout le reste du Canton, il n'est que de quatre à cinq francs la même mesure, prise aux chaux four[s], qui sont pour l'ordinaire à portée de la route.

Il paroît en général, que la chaux de bonne qualité abonde dans le Vallais. Il n'y a aucune différence de prix entre la maigre et la grasse.

[fol. 117v]

Art 14<sup>e</sup> Bois meleze et sapins.

District de Monthey. Fournit beaucoup de sapin, beaucoup de chêne peu de meleze et aucun pin. Les chênes de cette partie sont d'une mauvaise crue et ne peuvent servir pour poutres de pont. C'est de la meleze qu'on y emploie communément. Une belle plante de chêne propre à faire un arbre d'artifice avec ses branches y coute sur le pré, jusqu'à cinq Louis.

On ne se sert pour les charpentes, que de sapin. Une pièce de cinquante pieds de Zurich y coute quatorze à seize francs rendue dans les bourgs, et une poutre de meleze de même longueur, telle qu'il la faut pour le pont de Monthey, seul de ce district, y couteroit à la portée de ce pont trente quatre francs.

District de St-Maurice. Aucun chêne, du sapin, et de la meleze, quelques pins de mauvaise venue. Le sapin y sera au même prix qu'à Monthey. Pour ce qui concerne les pièces longues, les planches de même bois, de douze pieds sur treize pouces d'ouvrages, y coute de cinq à six batz pièce. La meleze y est de quelque chose moins chère, qu'à Monthey. Ce District fournit de la meleze pour quelques rad[e]aux, qui descendent le Rhone jusqu'au Bouveret.

District de Martigny. La meleze y est plus commune que le sapin. On y accepte pour vingt quatre francs une poutre de cinquante pieds de Zurich propre à une solive de pont, rendue au bourg, ou au bord de la grande route. Les charpentes sont toutes en meleze. Il y a dans tout ce District des ormes d'une bonté particulière pour le char[r]onnage.

District de Sion. La meleze, le sapin, et le chêne y abondent. Une solive de meleze de cinquante pieds telle qu'il la faut pour le pont sur le Rhone y coutera trente six francs à cause des dévaloirs, qui y sont très mauvais. Le chêne y est à bon marché, mais il n'est pas d'une belle venue. Il peut difficilement servir au pillotage, à quoi l'on emploie communément de la meleze.

District de Sierre. Le pin et le sapin y sont les bois les plus communs. La meleze se trouve de même abondante dans les montagnes; il n'y a aucun chêne. Une poutre de meleze de cinquante pieds rendue à la portée du pont de Sierre, y coutera au moins vingt huit francs. Et ainsi dans tout le reste du Haut Vallais. Cependant une telle pièce ne couteroit pas dix batz à la forêt. Le pin y est à bon marché, mais il ne sert presque qu'à bruler.

[fol. 118]

District de Louëch[e]. Comme Sierre.

District de Viege et Brigue. La meleze y abonde de même que le sapin. Une poutre de cinquante pieds y vaut trente francs, rendue à la portée des ponts de Viege et de Rarogne, et une pièce à pilloter pour les flèches des ponts sur le Rhone y coute de cent à cent trente batz.

Districts de Stalden et Conches. Ces Districts abondent en bois de meleze et sapin, mais ils ne peuvent être d'aucune utilité pour les bords du Rhone, attendu leur éloignement.

Art. 15. Journées de maçons et manœuvres &c.

Les journées de maçons et charpentiers sont en général de douze à quinze batz, sans aucune nourriture.

Celles des manœuvres de douze à quatorze batz dans le Bas Vallais, et de dix à douze dans le Haute Vallais.

Art 16. Le prix des travaux. On ne connoit point ces prix dans la majeure partie du Vallais. Il s'y fait en général très peu de prix. Ceux, qui se font sont des marchés en bloc, où les opérations à la toise ne se distinguent point. Nous ne connoissons, que la main d'œuvre des murs qui se pactise. Cependant en général on compte, qu'un mur de cloture faite à chaux et sable ayant quarante pieds carrés de Zurich peut couter huit francs.

Art. 17. Les ouvrages de charpenterie, leur prix. Il est sans exemple, que des ouvrages de charpente, ayant été pris à entreprise, au pied courant. Il se fait quelques fois des marchés en bloc pour une charpente entière, mais jamais à la mesure. Pour les ponts encore moins.

Art 18. Les ouvrages en fer. Il n'y a aucun exemple, que des grandes ouvrages en fer ayant été faits à prix fait à la livre. Cependant on peut faire faire toutes les pièces un peu grandes à quatre batz la livre. Les médiocres à cinq batz, et les petites, ou celles, qui ont beaucoup de taraudage, ou de pièces d'ajustement sept batz la livre.

Art 19 et 20. Les Brouettes. Une brouette faite de bois d'orme, avec sa roue percée pour recevoir une cheville, bien ferrée coûte huit francs.

On ne connaît pas le prix des tombereaux parce qu'il ne s'en emploie point dans ce Canton.

[fol. 118v]

Art 21. Les outils à piocher, combien?

Tous les outils servants au travail de la torie [?], et où il faut de l'acier coûtent de cinq à cinq batz et demi la livre.

Les outils à tallands fins six batz la livre.

Art 22. Forges et martinets.

Il y a dans ce Canton cinq martinets principaux, savoir la Pissevache, Martigny, Bagne, Contay et Viege, non compris ceux de la mine de fer. Celui de Viege est le plus beau des artifices, celui de Martigny le suit en ordre de perfection.

Art 23. Les fers viennent de France en plus grande partie, surtout les fers en grosses barres. Les petits fers se fabriquent en Vallais, où ils sont d'une qualité supérieure pour la ductilité froid et à chaud. Pour les ouvrages de clouterie, on se sert de fer de Montbeillard, à défaut de ceux du Pays. Les fers en grosses barres venants de France sont de mauvaise qualité, c'est à dire aigres et cassants. On les emploie dans ce Canton, parce qu'ils sont à meilleur marché; et pour certains ouvrages, tels que les bandes de roues des chars, et les fers des chevaux, on les préfère parce qu'ils résistent plus longtemps, que les fers doux.

Nous revenons à ce qui peut concerner le caractère et la moralité des personnes à employer dans ce Canton. Nous avons nommé les citoyen[s] Biner père et fils de Conches et un [Pierre] Holzer du même District, comme propres à la construction des ponts en bois. Ce sont des personnes dignes de toute confiance, des gens simples, sobres, jaloux d'une réputation honorable, travaillants à la journée aussi assiduellement à l'absence, qu'en la présence d'un seigneur, et suffisamment intelligents. En général on s'estime heureux dans le Haut Vallais, quand on peut être servi par eux.

À Sion il y a un charpentier étranger et domicilié nommé Henry Virth du Marquisat d'Anspach, qui peut être employé à la construction de ponts, et charpentes en général. Il peut connaître la partie du pilotage mieux que les ouvriers de Conches cidessus indiqués. Mais lui, et ses ouvriers, qui sont tous Tyrolois ou Souabes, sont d'une lenteur singulière, et ne peuvent être comparés qu'aux ouvriers des ports de mer; au reste il est sobre et fidèle.

[fol. 119]

À St-Maurice il y a un nommé Bocard, charpentier. Il est sobre, il travaille fidèlement, tant lui, que les trois ou quatre ouvriers, qu'il entretient ordinairement. Il étoit assez raisonnable dans ses prix, jusqu'à ce que nous avons eus [sic] occasion d'en être mécontents lorsqu'il fallu[t] réparer le pont de Brançon près de Martigny sur le Rhone gâté lors de l'insur[r]jection. Il se fit payer alors vingt batz et sa nourriture par jour, et seize batz et nourriture pour chacun de ses ouvriers, ce qui nous a paru exorbitant.

Baptiste Viotty domicilié à Viege a été désigné cidevant pour un architecte, soit maçon de quelque habileté, pour entreprendre toutes sortes d'ouvrages, d'une médiocre décoration. Nous le connaissons, lui et ses associés pour gens sobres, jaloux de leur réputation, exécutant avec assez d'intelligence en état d'entreprendre et finir un prix fait, mais faisant des prix indiquants la crainte de perdre.

Joseph Andermatten de Sion. Il est originaire du Vallais, il est sobre et très intelligent, il connaît bien son état, il est dessinateur. Mais on se plaint, qu'il a des ouvriers pour l'ordinaire peu laborieux. Il paroît cependant modéré dans ses demandes en fait d'entreprises. Il est solide pour ce qui regarde l'exécution de ses promesses.

Joseph Gaudet de St-Maurice. Il est natif Savoyard, mais établi [sic] depuis sa jeunesse en Vallais, il est sobre, il entend assez bien son métier. Il n'est point dessinateur et ne sauroit être employé à des travaux exigeants quelques décorations. Cependant c'est un maçon en état de faire honneur à ce qu'il auroit entrepris. Il a de bons ouvriers, et surveille bien leurs travaux, et nous n'en connaissons point de plus raisonnable dans ses demandes.

Jean Bossety, Italien domicilié à Monthey. C'est un homme sobre, diligent et d'une très bonne réputation. Il n'a jamais travaillé à des ouvrages considérables dans ce Canton. Cependant nous le con[n]aissons comme un homme intelligent dans son métier et de confiance.

Pour ce qui peut concerner les inspecteurs des travaux, ceux que nous avons nommés, nous les avons désignés par des épithètes les plus conformes à leur talents, et leur caractère à l'article quatre & cinq.

Au surplus nous avons eus [sic] soin, citoyen Ministre, de ne nommer ici, que des personnes, sur l'hon[n]êteté desquelles on puisse compter.

[fol. 119v]

En fait de talents, nous avons l'honneur de vous prévenir, qu'ils sont rares dans ce Canton, mais ayant eus [sic] occasion de voir ici quelques étrangers qu'on y employoit, nous avons trop distinctement aperçus [sic], que les talents étoient rares par tout.

Sion le 7<sup>e</sup> may 1801.

---

Les Membres composants la Ch[ambre] administrative

[Anton de] Augustini

[Isaac] Derivaz

[Nikolaus] Roten

[François-Alexis] Allet. [Unterschriften]